



Remboursement trop perçu CAF

Par **Esssss**, le **23/10/2020** à **20:32**

Bonjour,

En demandant mes droits à la CAF j'ai déclaré être seule dans mon foyer alors que je vis en couple depuis décembre 2018 donc j'ai eu droit à des APL pendant tout ce temps,

Ensuite je n'ai plus eu droit à celle-ci, donc j'ai fait une demande de RSA, auquel j'ai eu droit car j'ai déclaré aussi vivre seule.

Mon compagnon travaillait à ce moment-là.

Aujourd'hui la CAF nous réclame de l'argent, près de 5.000 €.

Avait-il le droit de me couper toutes mes ressources ? Sachant que j'ai accouché le 3 septembre et que nous avons un bébé de 1 mois et demi ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **23/10/2020** à **20:46**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir à quelle allocation vous auriez droit en fonction de votre réelle situation car la CAF ne va pas vous en verser si elle est indue pour vous réclamer son remboursement après.....

Par **youris**, le **25/10/2020** à **09:32**

bonjour,

non seulement la CAF a le droit mais l'obligation d'exiger le remboursement des sommes que vous avez perçues indument par fraude.

la CAF pourrait déposer une plainte pour fraude contre vous.

salutations